

RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE



86 POITIERS_RESAH R058-012_STADE DE BEAULIEU_REMPLACEMENT DES MATS D'ECLAIRAGE_CT_1340F À POITIERS

Contact

UNIVERSITE | Benoit RAMBAULT
DLPI - 1 Allée Jean Monnet Bâtiment C1
86000 POITIERS
benoit.rambault@univ-poitiers.fr

Date d'émission : 14/09/2026
N° d'affaire : 2606885M0000132
Référence chrono : CT/885M0/0926/0787
Version : 1

Contrats Nationaux Const & Immo

5 Place des frères Montgolfier | 885M0 GUYANCOURT | (+33)1.30.12.81.37

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SYNTHÈSE DES MISSIONS



Solidité des ouvrages & équipements indissociables

Dans l'attente de l'étude sur le dimensionnement des fondations et les caractéristiques des mâts de 18m selon la charge présente.



Sécurité des personnes Absence d'observation pour les installations électriques



Handicapés accessibilité Plusieurs observations concernant le cheminement PMR.



Votre responsable d'affaire
Eric CHEMINAUD
0626142172
eric.cheminaud@socotec.com

Madame, Monsieur,

À l'issue de nos différentes visites et échanges tout au long du bâtiment, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport initial de contrôle technique relatif à la construction du bâtiment situé à POITIERS / Stade de Beaulieu.

Ce document synthétise l'ensemble des vérifications réalisées, les points de conformité observés, ainsi que les observations à traiter à ce stade. Il a été conçu pour vous offrir une lecture claire et efficace de l'état d'avancement du projet.

Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

A préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débuter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES

**Commercialisation
du projet**
11/06/2026

Conception
11/09/2026



Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	page 6
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	page 10
2.1 Localisation & données de l'affaire	page 10
2.2 Codification de nos avis	page 11
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS	page 12
4. RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D	page 13
4.1 Analyse de risque	page 13
4.1 Évaluation de conformité	page 14
5. ANALYSE DE RISQUE	page 15
5.1 MISSION SOLIDITE	page 15
6. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ	page 16
6.1 PLAN D'ACTION	page 16
6.2 MISSION SECURITE DES PERSONNES	page 16
6.3 MISSION HANDICAPES	page 19
7. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION	page 20
8. VOTRE PROJET EN CHIFFRES	page 21

1

**OBJET
DU RAPPORT**

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°2606885M0000132.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

**MISSIONS D'ÉVALUATION DE
CONFORMITÉ**

**LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS
TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :**

- **Eric CHEMINAUD** Pilote de l'affaire

OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **L** Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables.

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **S** Missions relatives à la sécurité des personnes
- **HAND** Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI**, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

1

OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du **Maître d'Ouvrage** et de la **Maîtrise d'Oeuvre**, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

➤ **Eric CHEMINAUD**

➤ Ce rapport a été transmis à :

Benoit.rambault@univ-poitiers.fr



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

L'actif se situe dans la **ville de POITIERS (86)**, au Stade de Beaulieu.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

336,2 km de votre projet

Maître d'ouvrage : Benoit RAMBAULT

Nature du projet : Aménagement des cheminements du stade (PMR) et remplacement

des mats d'éclairage.



2.2 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	Favorable	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	À préciser	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	Défavorable	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	Hors mission	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	Pour mémoire	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	Sans objet	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Au cours de la mission, **SOCOTEC a formulé des avis qui ont été communiqués au Maître d'Ouvrage** dans les documents suivants :

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
DCE		20260512-MRE-STADE BEAULIEU POITIERS-DA 2026 0451-G1_G2AVP-Ind1.pdf	11/09/2026
DCE		CCTP_UNIV_POITIERS_LOT_1.docx	11/09/2026
DCE		CCTP_UNIV_POITIERS_LOT_2.docx	11/09/2026
DCE		EE-02-014766FRA-UNIVERSITE POITIERS (86)_Rapport.pdf	11/09/2026
DCE		stade foot E5-FFF 10568 4.pdf	11/09/2026
DCE		UNIV POITIERS-Coupes - DCE ind E.pdf	11/09/2026
DCE		UNIV POITIERS-Plan assainissement-DCE ind E.pdf	11/09/2026
DCE		UNIV POITIERS-Plan masse-DCE ind G.pdf	11/09/2026
DCE		UNIV POITIERS-Plan préparatoires-DCE ind A.pdf	11/09/2026
DCE		UNIV POITIERS-Plan réseaux souples-DCE ind E.pdf	11/09/2026
DCE		UNIVERSITE POITIERS - Terrains foot et rugby lot 1.xlsx	11/09/2026
DCE		UNIVERSITE POITIERS - Terrains foot et rugby lot 2.xlsx	11/09/2026

4.1 ANALYSE DE RISQUE

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment.

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SOLIDITE			
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			
Précision du modèle géotechnique retenu	Pour les mats, le lot gros œuvre devra prendre en compte les attendus du géotechnicien et notamment les profondeurs d'ancrage préconisés. Nous prenons note de la réalisation d'une étude béton à la charge de l'entreprise et qu'ils seront dimensionnés selon la charge qu'ils supporteront et les contraintes climatiques (étude à réaliser et à nous communiquer).	AP	11

4.1 ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION HANDICAPES			
ERP (PC > 01/07/2017) > CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS			
Largeur $\geq 1,40$ m	La rampe d'accès doit faire 1.40m de largeur.	AP	2
Espaces de manoeuvre de porte	Espace de manoeuvre à prévoir à 2% maximum au droit du portillon.	AP	4
... > CAR. DES PALIERS DE REPOS			
Paliers horizontaux au dévers près	Palier de repos horizontal à prévoir en parties haute et basses de la rampe à 5.22%. Diamètre 150cm à prévoir aux changements de direction.	AP	3

5.1 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES				
Vent			F	6
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE				
Catégorie géotechnique de l'ouvrage			F	7
Connaissance du sol			F	8
Interprétation des essais par le géotechnicien			F	10
Modèle géotechnique retenu			F	9
Précision du modèle géotechnique retenu		Pour les mats, le lot gros œuvre devra prendre en compte les attendus du géotechnicien et notamment les profondeurs d'ancrage préconisés. Nous prenons note de la réalisation d'une étude béton à la charge de l'entreprise et qu'ils seront dimensionnés selon la charge qu'ils supporteront et les contraintes climatiques (étude à réaliser et à nous communiquer).	AP	11
FONDATIONS SUPERFICIELLES				
Type ou technique		Pour mémoire: Dito ci-avant	PM	12
STRUCTURE MÉTALLIQUE				
Nature ou technique		Dito ci-avant	PM	13

6.1 PLAN D'ACTION

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment.

MISSION HANDICAPES

ERP (PC > 01/07/2017) Paliers horizontaux	-	En cours	n°3
ERP (PC > 01/07/2017) Paliers horizontaux	-	En cours	n°3

6.2 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE		Absence d'installations dans un bâtiment.	SO	1
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > INSTALLATIONS ELECTRIQUES				
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS			F	14
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT			F	25
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			F	28
... > CONDITIONS GENERALES				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension N° réf article : R 4215-11 NF C 13-100 § 311 NF C 13-200 § 321 NF C 15-100 § 512			F	15
Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes N° réf article : R 4215-11 NF C 13-100 § 32 NF C 13-200 § 512 & 522 NF C 15-100 § 512 522 711 & 717 NF C 17-200 § 4 NF C 15-150-1 § 4 701 à 709			F	16
Efficacité de la fixation et bon état mécanique apparent des matériels. N° réf article : R 4215-11 R 4226-5 NF C 13-100 § 51 NF C 13-200 § 510 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4 & 531			F	17
Conformité des matériels N° réf article : R 4215-16 NF C 13-100 § 51 NF C 13-200 § 511 NF C 15-100 § 511 NF C 17-200 § 4 NF C 15-150-1 § 4			F	18
Mode de pose des canalisations			F	19
Isolement des installations BT N° réf article : R4215-3 NF C 15-100 § 612			F	20
Identification des circuits et des matériels (étiquettes, pertinence de l'identification, schémas..) N° réf article : R 4215-10 NF C 13-100 § 624 NF C 13-200 § 514 NF C 15-100 § 514 NF C 17-200 § 12			F	21
Identification des conducteurs isolés: conducteurs PE ou PEN, conducteurs neutres N° réf article : R 4215-10 NF C 13-100 § 524 NF C 13-200 § 514 NF C 15-100 § 514 NF C 17-200 § 12			F	22
Séparation des sources d'énergie N° réf article : R 4215-7			F	23

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Pour tout circuit terminal (ou ensemble de circuits terminaux), dispositif de coupure d'urgence, aisément reconnaissable, facilement et rapidement accessible, permettant en une manoeuvre de couper en charge tous les conducteurs actifs N° réf article : R 4215-8 NF C 13-200 § 463 NF C 15-100 § 463 & 536 NF C 17-200 § 9 NF C 15-150-1 § 3			F	24
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES > CONTACTS INDIRECTS				
Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielles			F	26
Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation		Régime TT	F	27
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES > BRULURES, INCENDIE, EXPLOSION				
Echauffement du matériel électrique et des canalisations non nuisible à l'isolation, ni au voisinage et dissipation normale de la chaleur dégagée N° réf article : 422 & 423 NF C 13-200 § 421 & 425 NF C 15-100 §§ 421 R 4215-5 NF C 13-100 § 421 423 & 559 NF C 17-200 § 6 422			F	29
Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités N° réf article : 435 & 535 R 4215-6 NF C 13-200 § 432 527 & 528 NF C 15-100 § 434			F	30
Choix et mise en œuvre des dispositifs de connexion N° réf article : R 4215-6 NF C 13-100 § 523 NF C 13-200 § 526 NF C 15-100 § 526 NF C 15-150-2 § 15			F	31
Protection contre les surintensités et section des canalisations fixes N° réf article : R 4215-6			F	32

6.3 MISSION HANDICAPES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ERP (PC > 01/07/2017) > CHEMINEMENTS EXTÉRIEURS				
Largeur $\geq$ 1,40 m		La rampe d'accès doit faire 1.40m de largeur.	AP	2
Espaces de manoeuvre de porte		Espace de manoeuvre à prévoir à 2% maximum au droit du portillon.	AP	4
... > CAR. DES PALIERS DE REPOS				
Paliers horizontaux au dévers près		Palier de repos horizontal à prévoir en parties haute et basses de la rampe à 5.22%. Diamètre 150cm à prévoir aux changements de direction.	AP	3
ERP (PC > 01/07/2017) > ECLAIRAGE > VALEURS D'ÉCLAIREMENT				
20 lux pour les cheminements extérieurs		Nous notons la présence de 21 lux moyen sur le cheminement extérieur.	F	5

PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



MAÎTRE D'OUVRAGE

UNIVERSITE DE POITIERS

86009 POITIERS



3 mois

Durée totale du projet



4

Avis en attente d'action



1 interlocuteurs

Partenaires impliqués dans le projet



1500000 €

Montant prévisionnel des travaux



5 mois

Durée prévisionnelle des travaux



CHIFFRES CLÉS



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête...

SOCOTEC.FR



Contrats Nationaux Const & Immo

5 Place des frères Montgolfier | 885M0 GUYANCOURT | (+33)1.30.12.81.37

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE